

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PONT-ROUGE**

RÈGLEMENT RMU-2021-02

MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ RMU-2021 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie est entré en vigueur le 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement comporte différentes règles visant à assurer la quiétude et la qualité de vie des résidents des municipalités comprises sur le territoire de la MRC de Portneuf entre autres des normes à respecter en ce qui a trait au stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire procéder à une modification du Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de préciser les interdictions de stationner en période hivernale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 11 octobre 2022 et que le projet de ce règlement a été présenté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Dupont, conseiller, a mentionné l'objet du règlement et sa portée avant l'adoption du présent règlement;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte son Règlement RMU-2021-02 modifiant le règlement uniformisé RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie lequel ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement portera le titre de « Règlement RMU-2021-02 modifiant le règlement uniformisé RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie ».

ARTICLE 3 : MODIFICATIONS À L'ANNEXE 5.2

L'annexe 5.2 de l'article 5.4 – Stationnement Périodique – du *Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie* est modifié afin que le texte suivant soit ajouté à la fin :

Interdiction de stationner, du 15 novembre au 1^{er} avril entre 9 h et 15 h du côté de la voie ayant les numéros civiques impaires

Le stationnement est interdit du 15 novembre au 1^{er} avril entre 9h et 15h du côté de la voie ayant les numéros civiques impaires dans les secteurs identifiés composés des rues décrites lorsqu'une opération de déneigement est prévue pour le jour et que les feux clignotants installés à cette fin à l'entrée du secteur concerné sont allumés.

Lorsqu'une opération de déneigement est prévue le jour, les feux clignotants installés à cette fin à l'entrée du secteur concerné seront allumés au plus tard à 7h30. L'annonce d'une opération de déneigement se fera également sur le site Internet de la Ville, sur les enseignes numériques et la ligne téléphonique prévue à cet effet.

Il est de la responsabilité de toute personne de s'informer auprès des différents moyens de communication disponibles de la tenue d'une opération de déneigement.

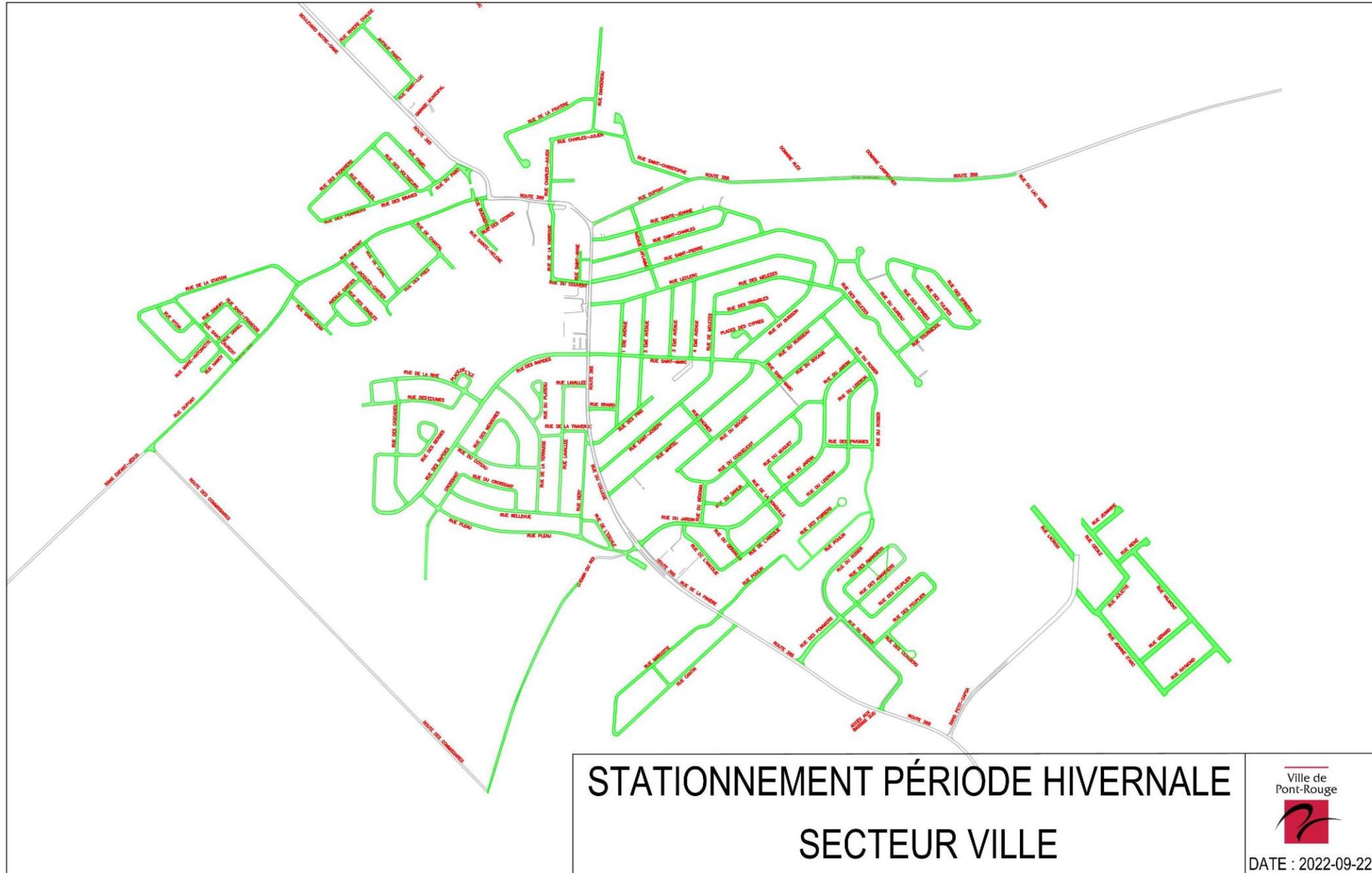
Liste des rues visées :

Stationnement période hivernale	
Nom de la voie publique (ordre alphabétique)	Nom complet de la voie publique
1e Avenue	1e Avenue
2e Avenue	2e Avenue
3e Avenue	3e Avenue
4e Avenue	4e Avenue
Alywin	Rue Alywin
Amandiers	Rue des Amandiers
Ancolie	Rue de l'Ancolie
Aqueduc	Rue Aqueduc
Auclair	Rue Auclair
Beausoleil	Rue Beausoleil
Bégonia	Rue du Bégonia
Bellevue	Rue Bellevue
Berges	Rue des Berges
Bocage	Rue du Bocage
Bouleaux	Rue des Bouleaux
Braves	Rue des Braves
Buisson	Rue du Buisson
Bussièrès	Rue Bussièrès
Cantin	Rue Cantin
Cartier	Avenue Cartier
Cascades	Rue des Cascades
Cécile	Rue Cécile
Cèdres	Avenue des Cèdres
Cerisiers	Rue des Cerisiers
Chantal	Rue de Chantal
Charles-Julien	Rue Charles-Julien
Charles-Julien	Rue Charles-Julien
Colline	Rue De la Colline
Coquelicot	Rue du Coquelicot
Coteau	Rue du Coteau
Couvent	Rue du Couvent
Croissant	Rue du Croissant
Cyprès	Place des Cyprès
Dalhia	Rue du Dalhia
Daniel	Rue Daniel
Dansereau	Rue Dansereau
Déry	Rue Déry

Dupont	Rue Dupont
Écumes	Rue des Écumes
Épinettes	Rue des Épinettes
Érables	Rue des Érables
Escale	Rue de l'Escale
Fabrique	Rue de la fabrique
Frayère	Rue de la Frayère
Géranium	Rue du Géranium
Gérard	Rue Gérard
Grand-Remous	Chemin du Grand-Remous
Guénard	Route Guénard
Hamel	Rue Hamel
Ile	Place de l'Ile
Jacques-Cartier	Rue Jacques-Cartier
Jardin	Rue du Jardin
Jeanne-D'arc	Rue Jeanne-D'arc
Jeannine	Rue Jeannine
Jonquille	Rue de la Jonquille
Juliette	Rue Juliette
Lacroix	Rue Lacroix
Laflamme	Avenue Laflamme
Laval	Rue de Laval
Lavallée	Rue Lavallée
Leclerc	Rue Leclerc
Lesage	Rue Lesage
Liseron	Rue du Liseron
Marcotte	Rue Marcotte
Marie-Antoinette	Rue Marie-Antoinette
Martel	Rue Martel
Méandres	Rue des Méandres
Mélèzes	Rue des Mélèzes
Muguet	Rue du Muget
Nancy	Rue Nancy
Nydia	Rue Nydia
Panet	Rue Panet
Parc	Rue du Parc
Peupliers	Rue des Peupliers
Pins	Rue Des Pins
Pionniers	Rue des Pionniers
Pivoines	Rue des Pivoines
Plante	Rue Plante
Plateau	Rue du Plateau
Pleau	Rue Pleau
Poiriers	Rue des Poiriers
Pommiers	Rue des Pommiers
Poulin	Rue Poulin
Prés	Rue des Prés
Racines	Rue des Racines
Rapides	Rue des Rapides
Raymond	Rue Raymond

René	Rue René
Rivard	Rue Rivard
Rive	Rue de la Rive
Rivière-Chaude	Rue de la Rivière-Chaude
Rosier	Rue du Rosier
Roy	Chemin du Roy
Ruisseau	Rue du Ruisseau
Saint-Anne	Rue Sainte-Anne
Saint-Charles	Rue Saint-Charles
Saint-Christophe	Rue Saint-Christophe
Sainte-Hélène	Rue Sainte-Hélène
Sainte-Jeanne	Rue Sainte-Jeanne
Saint-François	Rue Saint-François
Saint-Jean	Rue Saint-Jean
Saint-Joseph	Rue Saint-Joseph
Saint-Laurent	Rue Saint-Laurent
Saint-Louis-de-France	Rue Saint-Louis-de-France
Saint-Luc	Rue Saint-Luc
Saint-Marc	Rue Saint-Marc
Saint-Pierre	Rue Saint-Pierre
Samuel	Rue Samuel
Spirées	Rue des Spirées
Station	Rue de la Station
Sureau	Rue du Sureau
Terasse	Rue de la Terrasse
Tournesols	Rue des Tournesols
Traverse	Rue de la Traverse
Trembles	Rue des Trembles
Tulipes	Rue des Tulipes
Vallières	Rue Vallières
Valmond	Rue Valmond
Voltigeurs	Rue des Voltigeurs

Plans des secteurs et voies visés pour les fins de l'interdiction de stationner du 15 novembre au 1^{er} avril entre 9h et 15h du côté de la voie impaire



ARTICLE 4 : MODIFICATIONS À L'ANNEXE 5.3

L'annexe 5.3 de l'article 5.5 – Stationnement hivernal – du *Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie* est remplacée par l'annexe 5.3 jointe au présent règlement.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À PONT-ROUGE, CE 7^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX.

MAIRE

GREFFIÈRE

AVIS DE MOTION :	11 OCTOBRE 2022
DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT	11 OCTOBRE 2022
ADOPTION DU RÈGLEMENT : (résolution 318-11-2022)	7 NOVEMBRE 2022
AVIS DE PROMULGATION :	8 NOVEMBRE 2022
DATE ENTRÉE EN VIGUEUR :	8 NOVEMBRE 2022

ANNEXE 5.3

STATIONNEMENT HIVERNAL | Article 5.5

Le stationnement de nuit (entre 23 h et 7 h) est autorisé sur les chemins publics dans les secteurs et voies ci-après identifiés sauf lorsqu'une opération de déneigement est prévue pour la nuit et que les feux clignotants installés à cette fin à l'entrée du secteur concerné sont allumés.

Lorsqu'une opération de déneigement est prévue pour la nuit, les feux clignotants installés à cette fin à l'entrée du secteur concerné seront allumés au plus tard à 16 h. L'annonce d'une opération de déneigement se fera également sur le site Internet de la Ville, sur les enseignes numériques et la ligne téléphonique prévue à cet effet.

Il est de la responsabilité de toute personne de s'informer auprès des différents moyens de communication disponibles de la tenue d'une opération de déneigement. Le secteur visé pour les fins de cette autorisation est formé des rues suivantes :

Liste des rues visées:

Stationnement période hivernale	
Nom de la voie publique (ordre alphabétique)	Nom complet de la voie publique
1e Avenue	1e Avenue
2e Avenue	2e Avenue
3e Avenue	3e Avenue
4e Avenue	4e Avenue
Alywin	Rue Alywin
Amandiers	Rue des Amandiers
Ancolie	Rue de l'Ancolie
Aqueduc	Rue Aqueduc
Auclair	Rue Auclair
Beausoleil	Rue Beausoleil
Bégonia	Rue du Bégonia
Bellevue	Rue Bellevue
Berges	Rue des Berges
Bocage	Rue du Bocage
Bouleaux	Rue des Bouleaux
Braves	Rue des Braves
Buisson	Rue du Buisson
Bussières	Rue Bussières
Cantin	Rue Cantin
Cartier	Avenue Cartier
Cascades	Rue des Cascades
Cécile	Rue Cécile
Cèdres	Avenue des Cèdres
Cerisiers	Rue des Cerisiers
Chantal	Rue de Chantal
Charles-Julien	Rue Charles-Julien

Charles-Julien	Rue Charles-Julien
Colline	Rue De la Colline
Coquelicot	Rue du Coquelicot
Coteau	Rue du Coteau
Couvent	Rue du Couvent
Croissant	Rue du Croissant
Cyprès	Place des Cyprès
Dalhia	Rue du Dalhia
Daniel	Rue Daniel
Dansereau	Rue Dansereau
Déry	Rue Déry
Dupont	Rue Dupont
Écumes	Rue des Écumes
Épinettes	Rue des Épinettes
Érables	Rue des Érables
Escale	Rue de l'Escale
Fabrique	Rue de la fabrique
Frayère	Rue de la Frayère
Géranium	Rue du Géranium
Gérard	Rue Gérard
Grand-Remous	Chemin du Grand-Remous
Guénard	Route Guénard
Hamel	Rue Hamel
Ile	Place de l'Ile
Jacques-Cartier	Rue Jacques-Cartier
Jardin	Rue du Jardin
Jeanne-D'arc	Rue Jeanne-D'arc
Jeannine	Rue Jeannine
Jonquille	Rue de la Jonquille
Juliette	Rue Juliette
Lacroix	Rue Lacroix
Laflamme	Avenue Laflamme
Laval	Rue de Laval
Lavallée	Rue Lavallée
Leclerc	Rue Leclerc
Lesage	Rue Lesage
Liseron	Rue du Liseron
Marcotte	Rue Marcotte
Marie-Antoinette	Rue Marie-Antoinette
Martel	Rue Martel
Méandres	Rue des Méandres
Mélèzes	Rue des Mélèzes
Muguet	Rue du Muguet
Nancy	Rue Nancy
Nydia	Rue Nydia
Panet	Rue Panet
Parc	Rue du Parc
Peupliers	Rue des Peupliers
Pins	Rue Des Pins
Pionniers	Rue des Pionniers

Pivoines	Rue des Pivoines
Plante	Rue Plante
Plateau	Rue du Plateau
Pleau	Rue Pleau
Poiriers	Rue des Poiriers
Pommiers	Rue des Pommiers
Poulin	Rue Poulin
Prés	Rue des Prés
Racines	Rue des Racines
Rapides	Rue des Rapides
Raymond	Rue Raymond
René	Rue René
Rivard	Rue Rivard
Rive	Rue de la Rive
Rivière-Chaude	Rue de la Rivière-Chaude
Rosier	Rue du Rosier
Roy	Chemin du Roy
Ruisseau	Rue du Ruisseau
Saint-Anne	Rue Sainte-Anne
Saint-Charles	Rue Saint-Charles
Saint-Christophe	Rue Saint-Christophe
Sainte-Hélène	Rue Sainte-Hélène
Sainte-Jeanne	Rue Sainte-Jeanne
Saint-François	Rue Saint-François
Saint-Jean	Rue Saint-Jean
Saint-Joseph	Rue Saint-Joseph
Saint-Laurent	Rue Saint-Laurent
Saint-Louis-de-France	Rue Saint-Louis-de-France
Saint-Luc	Rue Saint-Luc
Saint-Marc	Rue Saint-Marc
Saint-Pierre	Rue Saint-Pierre
Samuel	Rue Samuel
Spirées	Rue des Spirées
Station	Rue de la Station
Sureau	Rue du Sureau
Terasse	Rue de la Terrasse
Tournesols	Rue des Tournesols
Traverse	Rue de la Traverse
Trembles	Rue des Trembles
Tulipes	Rue des Tulipes
Vallières	Rue Vallières
Valmond	Rue Valmond
Voltigeurs	Rue des Voltigeurs

La présente autorisation pour le stationnement de nuit n'a pas pour effet de permettre le stationnement à un endroit interdit par une autre disposition du Chapitre 5 – Dispositions relatives au stationnement - du règlement RMU-2021.

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RMU-2021-02

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, a adopté le règlement numéro RMU-2021-02 portant le titre de :

RÈGLEMENT RMU-2021-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ RMU-2021 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 8^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX.

La greffière adjointe,



Nicole Richard